



# Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 18  
Mercredi 13 mai 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Arrondissement

Bureaux de l'administration cantonale - Ascension

### Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ainsi que le Bureau du registre foncier de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets ainsi que leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le **vendredi 15 mai 2026 toute la journée**.

Cependant, le Bureau du registre foncier assurera malgré tout le traitement des réquisitions d'inscription (qu'elles soient électroniques ou transmises par courrier postal).

Courtelary, le 13 mai 2026

Préfecture du Jura bernois, Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Bureau du registre foncier du Jura bernois



## Belprahon

### Avis de construction

**Requérants:** Boegli Michel et Eveline, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

**Auteur du projet:** ECE SA, bureau technique CVS, M. Patrick Gsteiger, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

**Projet:** assainissement des façades (remplacement des fenêtres et des stores, pose de panneaux sandwich métalliques isolés, suppression/remplacement de réclames). Suppression des vitrines Sud-Est. Construction d'une plateforme de chargement avec rampe au Nord du bâtiment.

**Emplacement:** parcelle N° 164, Route du Grandval 3, 2744 Belprahon

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone:** zone d'activités économiques

**Dérogation:** aucune. Les propriétaires des parcelles N° 142 et N° 606 ont donné leur accord pour une distance réduite de la limite à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 6 mai 2026

Le Conseil communal

### Avis de construction

**Requérant:** M. Laurent Oppliger, Gressins Dessus 34, 2744 Belprahon.

**Auteur du projet:** KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand Rue 79, 2720 Tramelan.

**Emplacement:** parcelle N° 508, au lieu-dit: « Gressins Dessus 2 », commune de Belprahon.

**Projet:** changement d'affectation en habitation permanente, modification d'ouvertures en façades Est, Sud et Ouest, pose de velux en toiture, construction d'un couvert en façade Nord et pose d'une mini-STEP, remblayage de terrain et aménagement d'un mur de soutènement à l'Ouest du bâtiment.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Assemblée communale du 18 juin 2026

L'assemblée communale de la commune mixte de Belprahon aura lieu

le **jeudi 18 juin 2026, à 19 h 30**  
à la salle communale

**Ordre du jour:**

1. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.00 du Syndicat d'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME) affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP de Roches (part de la commune de Belprahon CHF 38'455.00) (décision)
2. Comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision)
3. Comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)

4. Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires à son fonctionnement (décision)

5. Crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.00 (décision)

6. Règlement du service dentaire scolaire (décision)

7. Comptes 2025 de la commune mixte de Belprahon (décision)

8. Crédit d'engagement de CHF 550'000.00 pour la réfection du Chemin du Prailat (décision)

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

### Dépôt public:

Dès le 18 mai 2026, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement du service dentaire scolaire
- Comptes 2025 de la commune mixte de Belprahon
- Liste des crédits d'engagement pour les différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- SEME – Optimisation et maintien de la valeur de la filière boues - Rapport technique

Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la Commune.

### Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 13 mai 2026

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

**Emplacement:** parcelle N° 28, au lieu-dit: « Rue Centrale 2 », commune de Court.

**Projet:** renforcement de la cage d'ascenseur et installation d'un nouvel ascenseur.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** UP1.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.7.1989 et depuis le 1.1.1993 par la

Confédération, objet C et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mai 2026

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Crémines

### Avis de construction

Requérante : Association La Maison-Matrice, Rue de l'Industrie 65, 2746 Crémines

Auteur du projet : idem requérante

Emplacement : parcelle N° 471, au lieu-dit « Rue de l'industrie 65 » commune de Crémines

Projet : extension et changement d'affectation pour l'atelier situé au rez-de-chaussée qui devient un local associatif ouvert à un public de maximum 50 personnes, avec suppression de l'ancienne chaudière à mazout de l'atelier.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : zone d'activités économiques A

Dérogation : art. 85 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 13 mai 2026

Secrétariat communal

### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures **jusqu'au 31 mai 2026**.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémines, le 13 mai 2026

Le Conseil communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérante : Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet : ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 35, 36, 61, 64, 673 et 676, au lieu-dit : « Le Creux », commune d'Eschert.

Projet : assainissement de la rue « Le Creux » avec nouveau revêtement et bordures, remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau

potable et d'évacuation des eaux usées, nouvelles conduites de service, mise à terre de la conduite aérienne et pose de candélabres à éclairage dynamique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2pc.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le jeudi 18 juin 2026, à 20h,  
à la Maison communale.**

#### Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le Règlement du Service dentaire scolaire ;
2. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) ;
3. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV) ;
4. Discuter et approuver le décompte du crédit d'investissement « archivage » ;
5. Discuter et approuver les comptes 2025 de la Commune mixte d'Eschert ;
6. Discuter et approuver un crédit d'assainissement de CHF 1'400'000.- pour la réfection de la STEP à Roches ;
7. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 40'000.- relatif au renforcement de la connexion de l'eau de secours ;
8. Réfection route du Creux, informations ;
9. Réfection rue de la Rauss, informations ;
10. Swisscom : fibre optique, informations ;
11. Plantes invasives, informations ;
12. Divers.

Les documents sont déposés sur le site Internet de la Commune ainsi qu'au Secrétariat communal 30 jours avant l'Assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 13 mai 2026

Le Conseil communal

### Votations populaires fédérales et cantonales du 14 juin 2026

#### Composition du bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations susmentionnées est composé de la manière suivante :

Président : M. Pierre-André Barras

Vice-président : M. Patrick Vogt

Secrétaire : M<sup>me</sup> Sarah Russi

Membre : M. Emile Huot-Marchand

Suppléants : M. Christian Ding, M. Dan Moser

Eschert, le 13 mai 2026

Le Conseil communal

### Commune bourgeoise de Court

#### Assemblée bourgeoise

**Mardi 16 juin 2026 à 20h,  
au Centre Communal, 2<sup>e</sup> étage**

#### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2025, ratifier les dépassements de crédit
3. Arrêté de compte du hangar de Sous-Graiterie 21 et accepter le dépassement de crédit
4. Discuter et accepter le règlement d'organisation du Triage forestier de l'Orval
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 195'000.-, éventuellement à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise au gabarit de la desserte forestière au lieu-dit : « Nouveau Chemin », à déduire une subvention cantonale de 70 % (soit au maximum Fr. 136'500.-)
6. Divers

#### Dépôt public :

Le Règlement d'organisation du Triage forestier de l'Orval est déposé publiquement au bureau de la Commune bourgeoise durant 30 jours avant l'assemblée. Il peut être consulté lors des heures d'ouvertures habituelles ou sur rendez-vous.

Dépôt du procès-verbal : le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 16 juin 2026 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 13 mai 2026

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

### Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

#### Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante :

Président : M. André Steiner

Suppléante : M<sup>me</sup> Tatiana Schaller

Secrétaire : en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par le ou la président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

- Membres :
1. M<sup>me</sup> Audrey Voumard
  2. M. Alessio Varisco
  3. M<sup>me</sup> Mélanie Vez
  4. M<sup>me</sup> Alison von Känel
  5. M. Stève Wahli
  6. M<sup>me</sup> Anna Walszczyk

Suppléant : 1. M. Fabrice Vuille

Court, le 13 mai 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



**Fermeture du secrétariat**

Le secrétariat sera fermé du 18 au 22 mai 2026.  
 La déchetterie sera également fermée le 21 mai 2026.  
 En cas d'urgence, vous pourrez prendre contact avec le maire au 079 335 80 12.  
 Nous vous remercions de votre compréhension.  
 Grandval, le 6 mai 2026  
 Le Conseil municipal

**Demandes de bons de garde 2026-2027**

Dès à présent, les parents domiciliés à Grandval et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2026, peuvent présenter une demande de bons de garde.  
 Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.  
 La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Grandval avant le début de la prise en charge.  
 Pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal jusqu'au 15 juillet 2026 au plus tard.  
 En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.  
 Des informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat municipal (032 499 95 55).  
 Grandval, le 25 mars 2026  
 Le Conseil municipal



**Escoqueries et cybercriminalité  
 Soirée d'information et de prévention avec la police cantonale**

En collaboration avec la police cantonale bernoise, la commune mixte de Loveresse organise une soirée de prévention sur les thèmes de la cybercriminalité et des escoqueries. Comment se protéger et protéger ses proches? La police cantonale tentera de répondre à vos questions. La soirée se déroulera le lundi 18 mai 2026 à 19h30 dans les locaux de la FRI (Beau-Site 9) à Loveresse. Celle-ci est ouverte à toutes et à tous, et, se conclura par le verre de l'amitié.  
 Loveresse, le 14 avril 2026  
 Conseil communal

**Votations du 14 juin 2026  
 Désignation du bureau de vote**

Le bureau de vote susmentionné sera composé comme suit:  
 Président: M. Fabrice Grossenbacher  
 Membres: M<sup>me</sup> Elizabet Morandin  
 M<sup>me</sup> Paloma Kohler  
 M. Kevin Canepa  
 Suppléants: M<sup>me</sup> Célia Jouini  
 M. Pierre Alain Grosjean  
 Loveresse, le 13 mai 2026  
 Conseil communal

**Assemblée communale**

Lundi 15 juin 2026, à 20h,  
 à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI),  
 Beau-Site 9, à Loveresse

**Ordre du jour:**

1. Discuter et approuver le Règlement d'organisation (RO) pour le triage forestier de l'Orval
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2025
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 215'000.00 pour la réfection de la Rue du Moulin
4. Information relative aux objectifs de législation du Conseil communal
5. Divers

Le règlement mentionné au point 1 ainsi que les comptes cités au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Selon l'art. 107, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette assemblée est déposé publiquement dans un délai de 45 jours après l'assemblée. Le procès-verbal peut être consulté pendant 30 jours durant les heures d'ouverture.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil communal pendant le dépôt public.

Loveresse, le 13 mai 2026  
 Conseil communal



Commune Bourgeoise de Perrefitte

**Assemblée Bourgeoise**

Assemblée ordinaire  
 le mercredi 17 juin 2026, à 19h  
 au Restaurant de l'Étoile.

**Ordre du jour:**

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2025
3. Nomination d'une nouvelle administratrice des finances
4. Divers et imprévu

Perrefitte, le 6 mai 2026  
 Le Conseil bourgeois

**Assemblée municipale du 15 juin 2026**

Lundi du 15 juin 2026, à 20h  
 à la halle de gymnastique de Perrefitte

**Ordre du jour:**

1. Comptes 2025
  - Présentation et discussion
  - Rapport de vérification
  - Approbation des comptes 2025
2. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 1'400'000.00 du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME) affecté aux

mesures d'optimisation et de maintien de la valeur de la filière boues à la STEP à Roches (part de la commune de Perrefitte de CHF 69'393.00)

4. Divers

Remarque: tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2025.

À l'occasion de ses 40 ans, Madame le Maire Virginie Heyer offrira un apéro à l'issue de l'assemblée. Chaque citoyenne et citoyen est convié à y participer.

Perrefitte, le 13 mai 2026  
 Le Conseil municipal



**Château gonflable**

Dans le cadre de «La Suisse bouge», la Commune de Petit-Val a gagné un concours. Un château gonflable pour enfants sera mis à disposition gratuitement du 19 au 24 mai 2026, sur la place derrière l'administration communale à Souboz.

Cette installation est à la libre disposition de la population durant cette période.

L'utilisation du château gonflable se fait sous la responsabilité des parents.

Souboz, le 13 mai 2026  
 Conseil communal

Décision du conseil communal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

**Modifications mineures du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH) au sens de l'article 122, alinéa 8 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)**

Le conseil communal de Petit-Val a arrêté les modifications mineures susmentionnées le 11 mai 2026. Les modifications apportées sont mentionnées au point 5.4.2 du Rapport de Conformité (RCO) et sur le plan «Zone de Hameaux» (ZH).

La décision du Conseil communal peut, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale ou sur le site internet de la commune: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch), rubrique «Aménagement local – constructions – zones de hameaux».

Souboz, le 13 mai 2026  
 Conseil communal

**Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026**

Le bureau de vote sera composé comme suit:  
 Présidente: M<sup>me</sup> Sarah Ruffiot  
 Membres: M. Amstutz Sebastian,  
 M. Mollard Yanick  
 M<sup>me</sup> Turberg Schnegg Anita  
 M<sup>me</sup> Mathieu Loona  
 Suppléants: M. Pfister Nathan,  
 M. Rätz Jean-Vincent

M<sup>me</sup> Rojas Ernst Melanie  
M<sup>me</sup> Gyger Christianne

Souboz, le 13 mai 2026  
Conseil communal



## Votations communales par les urnes du dimanche 14 juin 2026

En raison de la volonté des communes de Reconvilier et Saules, engagées dans un processus de fusion, de solliciter les ayants droit au vote par les urnes et du fait que la Préfecture a donné son accord à cette requête, les Autorités ont décidé de profiter des votations populaires du 14 juin 2026 pour soumettre à la population les objets suivants:

- Acceptez-vous la fusion des communes de Saules et Reconvilier
- Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 970'000.00 pour la réfection du ruisseau de la Motte entre la route de Tavannes et la voie CFF

**Information:** le règlement de fusion des communes de Reconvilier et Saules, le règlement concernant les élections et les votations aux urnes pour la commune mixte de Clairval, le règlement d'organisation (RO) pour la commune mixte de Clairval ainsi que le contrat de fusion pour « Commune municipale de Reconvilier - Commune mixte de Saules », sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent la votation. Il en est de même pour le projet de réfection du ruisseau de la Motte entre la route de Tavannes et la voie CFF.

**Remarque:** tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, aux guichets de l'administration municipale, un exemplaire détaillé des documents.

Ces derniers peuvent également être consultés sur le site internet de la Commune [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch).

**Recours:** les votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA) auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA. Il contiendra les conclusions et les motifs. Les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 11 mai 2026  
Le Conseil municipal

## Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 16 juin 2026 à 19 h 30  
à la salle de bourgeoisie

### Ordre du jour:

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'assemblée du 2.12.2025
2. a) Approbation des comptes 2025  
b) Décharge à l'administratrice des finances
3. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes); adhésion au syndicat et approbation du règlement d'organisation
4. Informations
5. Divers

Dépôt du procès-verbal: le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 juin 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 19 août 2026, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 4 mai 2026  
Conseil de bourgeoisie

## Assemblée municipale du 15 juin 2026

Lundi 15 juin 2026, à 20 h  
à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51.

### Ordre du jour:

1. Comptes 2025
  - Rapport de vérification
  - Approbation des comptes 2025
2. Discuter et éventuellement approuver le Plan d'Aménagement des Eaux PAE de la Vie des Crêts
3. Divers et imprévus

### Remarque

Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé des comptes 2025, ainsi que consulter les documents du point 2 à l'ordre du jour. Ils peuvent être aussi consultés sur le site internet de la Municipalité [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch).

### Recours

Un recours contre les décisions de l'Assemblée municipale, selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 11 mai 2026  
Le Conseil municipal

## ABO-SPORTS Piscine-Patinoire - Vente prolongée jusqu'au 19 mai 2026

Le Conseil municipal, à la suite de l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitantes et habitants de Reconvilier, dans le cadre de l'encouragement aux activités sportives, l'acquisition d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2026-2027, l'accès à la piscine ainsi qu'à la patinoire de Tramelan, aux mêmes conditions tarifaires que celles accordées à la population locale. La Municipalité prendra en charge la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'ABO-SPORTS de Tramelan aux prix de:

- Adulte CHF 95.00
- AVS, Apprentis, étudiants (dès 15 ans révolus) CHF 50.00
- Enfant (6-14 ans révolus) CHF 20.00

Les abonnements sont mis en vente au guichet de l'administration municipale de Reconvilier jusqu'au 19 mai 2026. (en prolongation à l'offre initiale).

**Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport et de votre pièce d'identité. Paiement possible uniquement en espèces.**

Reconvilier, le 11 mai 2026  
Le Conseil municipal

### Escroqueries et cybercriminalité

## Soirée d'information et de prévention avec la police cantonale

En collaboration avec la police cantonale bernoise, la commune mixte de Loveresse organise une soirée de prévention sur les thèmes de la cybercriminalité et des escroqueries. Comment se protéger et protéger ses proches? La police cantonale tentera de répondre à vos questions. La soirée se déroulera le lundi 18 mai 2026 à 19 h 30 dans les locaux de la FRI (Beau-Site 9) à Loveresse. Celle-ci est ouverte à toutes et à tous, et, se conclura par le verre de l'amitié.

Reconvilier, 6 mai 2026  
Le Conseil municipal



## Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

### Bureau de vote

Président: M. Chèvre Simon  
Membres: M<sup>me</sup> Rufi Marine  
M. Lopinat Roland  
Suppléant: M. Minder Daniel  
Roches, le 11 mai 2026  
Conseil communal



## Votation fédérale et cantonale du 14 juin 2026

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les votations susmentionnées sera composé comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Claire Natacha, Saicourt  
Secrétaire: M<sup>me</sup> Paroz Patricia, Saicourt  
Membres: M<sup>me</sup> Bounazou Lina, Saicourt  
M. Bovey Florian, Le Fuet  
M<sup>me</sup> Callegari Noémie, Bellelay  
M<sup>me</sup> Christen Ilona, Le Fuet  
Suppléants: M. Conrad Aloys, Saicourt  
M. Criblez Dave, Saicourt

Le Fuet, le 11 mai 2026  
Secrétariat municipal

### Informations communales

#### Réorganisation des services techniques

Le Conseil municipal a nommé M. Baptiste Glatz de Bellelay en qualité de responsable des services techniques. Il débutera son activité au sein de la commune le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Le Conseil municipal a également nommé M. Alfred Müller de Tramelan en qualité de collaborateur des services techniques pour une durée

**Validation  
de vos avis sur  
la plateforme:  
lundi 14 h**

indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. M. Müller a assuré l'intérim depuis le 22 avril 2025 jusqu'au 30 avril 2026.

#### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 13 mai et le vendredi 15 mai 2026.

Le Fuet, le 13 mai 2026

Conseil municipal



## Saules

### Assemblée communale

Lundi 15 juin 2026, à 20 h  
à la salle communale

#### Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes 2025
2. Nomination de l'organe de révision chargé de la vérification des comptes 2026
3. Retour sur le vote de la fusion
4. Divers

#### Dépôt public:

Les comptes 2025 peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch).

Recours: un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Saules, le 13 mai 2026

Conseil communal

### Votations communales par les urnes du dimanche 14 juin 2026

En raison de la volonté des communes de Reconvilier et Saules, engagées dans un processus de fusion, de solliciter les ayants droit au vote par les urnes et du fait que la Préfecture a donné son accord à cette requête, les Autorités ont décidé de profiter des votations populaires du 14 juin 2026 pour soumettre à la population l'objet suivant:

- Acceptez-vous la fusion des communes de Reconvilier et Saules

#### Information

Le règlement de fusion des communes de Reconvilier et Saules, le règlement concernant les élections et les votations aux urnes pour la commune mixte de Clairval, le règlement d'organisation (RO) pour la commune mixte de Clairval ainsi que le contrat de fusion pour « Commune municipale de Reconvilier - Commune mixte de Saules », sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent la votation.

#### Remarque

Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, aux guichets de l'administration communale, un exemplaire détaillé des documents. Ces derniers peuvent également être consultés sur le site internet de la Commune [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch).

#### Recours

Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA) auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608

Courtelary. Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA. Il contiendra les conclusions et les motifs. Les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Saules, le 13 mai 2026

Conseil communal



## Seehof

### Einladung zur Gemeindeversammlung

Freitag 19. Juni 2026, um 20.00 Uhr

1. Protokoll der letzten Gemeindeversammlung
2. Rechnungen 2025
3. Zahnreglement
4. Jahresabschluss 2025 des Schulverbands Grand Val
5. Jahresabschluss 2025 des erweiterten Schulverband Grand Val
6. Verbindlichkeitskredite des erweiterten Schulverbands Grand Val für verschiedene laufende Ausgaben, die für den Betrieb des erweiterten Schulverbands Grand Val erforderlich sind.
7. Kredit für den Kauf der vorhandenen Möbel für den Schulverband Grand Val in Höhe von CHF 112'000.00
8. Nachkredit CHF 36'000.00 für Regiearbeit des Waldweg Bux-Rohrgraben
9. Waldweg Bux-Rohrgraben fertigstellen, Kredit CHF 30'000.00
10. Krediterhöhung Stäge-Weg CHF 40'000.00
11. Verschiedenes

Die Dokumente werden 30 Tage vor der Versammlung im Gemeindesekretariat deponiert. Sie können während der Öffnungszeiten konsultiert werden oder nach Vereinbarung.

Spätestens 30 Tage nach der Gemeindeversammlung kann bei der Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, eine Beschwerde in Gemeindesachen gegen einen kommunalen Gesetzesakt eingereicht werden.

Seehof, den 11. Mai 2026

Der Gemeinderat Seehof



## Sorvilier

Bourgeoisie de Sorvilier

### Assemblée de la commune bourgeoise

Le jeudi 18 juin 2026, à 19 h 30  
salle communale de Sorvilier

#### Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes 2025
2. Prendre connaissance du rapport de l'organe de protection des données
3. Discuter et accepter la modification du règlement d'utilisation de la cabane forestière du Chébia
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la rénovation du bloc locatif
5. Discuter et accepter un crédit additionnel de CHF 10'000.00 pour la mise en conformité du tableau électrique du bloc locatif
6. Discuter et accepter un crédit additionnel de CHF 10'000.00 pour l'aménagement de la loge à Montoz

7. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 100'000.00 « Investissement terrain parcelle N° 869 »

8. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 25'000.00 « Avant-projet bloc locatif »

9. Prendre connaissance du décompte final du crédit additionnel de CHF 25'000.00 « Avant-projet bloc locatif »

10. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 50'000.00 « Mise en eau fontaines du Chébia et Sagne »

11. Prendre connaissance du décompte final du crédit additionnel de CHF 15'000.00 « Mise en eau fontaines du Chébia et Sagne »

12. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 20'000.00 « Remise en état captage du Charme »

13. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 30'000.00 « Rénovation appartement Pré-Dessous »

14. Prendre connaissance du décompte final du crédit additionnel de CHF 30'000.00 « Rénovation appartement Pré-Dessous »

15. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 20'000.00 « Changement fenêtres (cage escalier et local à vélo) bloc locatif »

16. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 15'000.00 « Rénovation 3 fontaines »

17. Droit de superficie parcelle N° 858

18. Divers et imprévus

Les comptes 2025 de la commune bourgeoise seront déposés durant 30 jours avant l'assemblée sur consultation au secrétariat de la bourgeoisie, [sur rendez-vous par mail: admin@bourgeoisiesorvilier.ch](mailto:admin@bourgeoisiesorvilier.ch) ou au tél. 079 583 08 50.

Le procès-verbal de l'assemblée sera déposé durant 20 jours après l'assemblée pour consultation au secrétariat de la bourgeoisie, sur rendez-vous par mail: [admin@bourgeoisiesorvilier.ch](mailto:admin@bourgeoisiesorvilier.ch) ou par tél. 079 583 08 50.

Sorvilier, le 8 mai 2026

Le Conseil de bourgeoisie



## Tavannes

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 2 et 9 avril 2025 \*\***

**« Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables »**

Requérante: Akima Immobilien AG, Rosengasse 39, 3250 Lyss.

Auteur du projet: KWSA SA, Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 150 et 151, aux lieux-dits: « Rue du Général Voirol 4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f et 4g », commune de Tavannes.

Projet: démolition des bâtiments « Rue du Général Voirol 4a à 4g », construction de deux immeubles de 24 appartements pour séniors au total avec locaux communs au rez-de-chaussée, pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, création d'un parking souterrain de 12 places de stationnement, aménagement de cheminements piétonniers ainsi que d'espaces extérieurs communs végétalisés et en pavés filtrants, construction d'un mur de soutènement en limite Nord,

création d'une cage d'escaliers et d'un ascenseur dans le bâtiment « Rue du Général Voirol 4 », prolongement du mur le long de la route et rabaissement du trottoir au Sud.

**Modifications :** intégration d'un abri au rez-de-chaussée inférieur, modification de la forme du toit, modification de l'aspect des façades (notamment les ouvertures des fenêtres et des volets) et adaptation de la teinte des pavés de l'allée reliant la route communale au parking souterrain.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** centre.

**Recensement arch. :** ensemble bâti A, objet C, bâtiment digne de conservation.

**Dérogations :** art. 80 LR et 54c OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

**Requérants :** M<sup>me</sup> et M. Gaïane et David Plachez, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

**Projet :** agrandissement du coin à manger et d'une chambre, construction de places couvertes en annexe du bâtiment Rue de la Voité 5 sis sur la parcelle N° 1742 en zone H2.

**Dimensions et genre de construction :** selon plans et dossier déposés.

**Dérogation requise :** à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 mai 2026

Le chef des travaux publics

## Fermeture de l'administration municipale

L'administration municipale sera fermée à l'occasion du jeudi de l'Ascension, le 14 mai 2026, ainsi que le vendredi 15 mai. Elle rouvrira selon l'horaire habituel dès le lundi 18 mai.

Tavannes, le 11 mai 2026

Le secrétariat municipal



## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage :** SAGO Immobilier Sàrl, Goqi Sadri, Mettlenweg 72, 2504 bienne

**Auteur du projet :** AHD ARCHITECTURE AHMED, Rue Emile Boéchat 42, 2800 Delémont

**Adresse du projet :** BF 289, Route Principale 25, 2735 Bévillard

**Description du projet :** rénovation intérieure des appartements existants ainsi que la création de

nouveaux appartements au sein d'un immeuble existant

**Dimensions du projet :** selon plans déposés

**Constructions du projet :** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions :** Zone Centre B

**Dérogations :** Articles 212, alinéa 3 et 414, alinéa 2, Règlement Communal de Construction

**Dépôt public :** du 6 mai au 5 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 4 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage :** Karine Grandjean, Rue du Collège 27, 2732 Reconvilier

**Auteur du projet :** KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

**Adresse du projet :** BF 452, Rue du Beurnez 32, 2735 Pontenet

**Description du projet :** construction d'un four à pain couvert d'une toiture et installation d'un conduit de cheminée isolé.

**Dimensions du projet :** selon plans déposés

**Constructions du projet :** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions :** Hors zone à bâtir

**Dépôt public :** du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage :** Pascal Reichen, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

**Adresse du projet :** BF 1015, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

**Description du projet :** remplacement des volets en bois bruns par des volets en aluminium de couleurs bleu NCS S 5020-280B

**Dimensions du projet :** selon plans déposés

**Constructions du projet :** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions :** Zone d'habitation 2

**Dépôt public :** du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage :** Marc-Henri Knuchel, Route Moron 16, 2735 Malleray

**Auteur du projet :** Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

**Adresse du projet :** BF 155, Route Moron 16, 2735 Malleray

**Description du projet :** remplacement chauffage mazout par pompe à chaleur air-eau extérieur

**Dimensions du projet :** selon plans déposés

**Constructions du projet :** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions :** Zone de ferme

**Dépôt public :** du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

## Commune bourgeoise de Bévillard

### Triage forestier de l'Orval

Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes) ; dépôt public du règlement d'organisation du 13.5.2026 au 13.6.2026 auprès de l'administration communale bourgeoise.

Ce syndicat est appelé à gérer les forêts de la Commune bourgeoise de Bévillard, la Commune mixte de Champoz, la Commune bourgeoise de Court, la Commune mixte de Loveresse, la Commune bourgeoise de Malleray, la Commune bourgeoise

de Reconvilier, la Commune bourgeoise de Sorvilier et la Commune mixte de Valbirse.

Ce document, en vertu de l'article 54 al.1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.3.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et citoyens de le consulter au bureau de la Bourgeoisie sur rendez-vous au 079 283 21 93.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée bourgeoise du 19.6.2026.

Bévilard, le 08 mai 2026

Le Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Bévilard

### Assemblée bourgeoise ordinaire

Le vendredi 19 juin 2026 à 19 h  
à la loge

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2025
3. Voter un crédit réfection ancienne charrière
4. Entretien Sur la Rive
5. Modification art. 13 règlement de jouissance
6. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes); adhésion au Syndicat et adoption du RO
7. Divers

Bévilard, le 8 mai 2026

Le Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Malleray

### Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise

Vendredi 12 juin 2026, à 19 h 30  
à la salle communale de Malleray

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation des comptes 2025
3. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes); adhésion au Syndicat et adoption du règlement d'organisation
4. Divers et imprévus

Dépôt public:

Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes): le règlement d'organisation est déposé publiquement au secrétariat de la Commune bourgeoise de Malleray du 13.5.2026 – 11.6.2026. Le règlement peut être consulté sur rendez-vous.

Ce syndicat est appelé à gérer les forêts de la Commune bourgeoise de Bévilard, la Commune mixte de Champoz, la Commune bourgeoise de Court, la Commune mixte de Loveresse, la Commune bourgeoise de Malleray, la Commune bourgeoise de Reconvilier, la Commune bourgeoise de Sorvilier et de la Commune mixte de Valbirse.

Ce document, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.3.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise de Malleray le 12.6.2026.

Malleray, le 11 mai 2026

Conseil de bourgeoisie

### Fermeture à l'Ascension

En raison de l'Ascension, les guichets de l'administration communale seront fermés les jeudi 14

et vendredi 15 mai. Réouverture selon les horaires habituels le lundi matin 18 mai à 10 h.

Bévilard, le 11 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Paroisse réformée transfrontalière Moutier

### Assemblée de la paroisse réformée transfrontalière de Moutier

Jeudi 18 juin 2026 à 20 h 15  
au Foyer – rue du Clos 3

Ordre du jour:

1. Accueil et méditation
2. Nomination des scrutateurs-trices
3. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025
4. Comptes annuels 2025
  - Rapport de l'organe de révision
  - Rapport de la protection des données
  - Accepter les comptes annuels 2025
5. Modification de l'article 32 du Règlement d'organisation concernant la possibilité d'engager une personne morale (fiduciaire) en lieu et place d'une commission de vérificateurs des comptes
6. Élection d'une déléguée à l'Assemblée de l'Église du Jura jusqu'à la fin de la législature en cours (1.1.2026 - 31.12.2028)
7. Élection d'un-e conseiller-ère de paroisse jusqu'à la fin de la législature en cours (1.1.2023-31.12.26)
8. Informations Par8
9. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale
10. Rapport d'activités des pasteurs
11. Divers

Moutier, le 28 avril 2026

Le Conseil de paroisse

### Communication du Conseil de paroisse de Moutier

#### Dépôt public des comptes 2025 de la paroisse réformée de Moutier

Les comptes 2025 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 1<sup>er</sup> juin 2026.

#### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 18 juin 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 18 juin 2026 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 10 août 2026 au secrétariat de la paroisse réformée (tel. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 28 avril 2026

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée de Bévilard

### Assemblée de paroisse ordinaire

Mercredi 17 juin 2026, à 19 h  
à la cure

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Finances

- a. Présentation et approbation des comptes 2025
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport relatif à la protection des données
3. Élection de conseillers-ères de paroisse
  4. Informations concernant les travaux de rénovation
  5. Informations concernant la vie paroissiale
  6. Informations concernant le Par8
  7. Informations concernant l'arrondissement
  8. Informations concernant la pastorale
  9. Divers et imprévus

Les comptes 2025 mentionnés au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 17 juin 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 10 août 2026, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévilard, le 11 mai 2026

Le Conseil de paroisse

Paroisse catholique romaine de Malleray

### Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu

le lundi 15 juin 2026 à 20 h  
à la salle paroissiale de Malleray

Accueil et prière

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 8 décembre 2025.
2. Comptes 2025:
  - a) Présentation des comptes
  - b) Rapport du fiduciaire
  - c) Approbation des comptes
3. Information sur la vie de la paroisse.
4. Informations de notre déléguée au parlement de l'Église nationale du canton de Berne.
5. Divers et imprévus.

Malleray, le 11 mai 2026

Le conseil de paroisse

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

### Assemblée de paroisse ordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée de paroisse ordinaire qui aura lieu

le mardi 16 juin 2026 à 20 h  
à la maison de paroisse de Tavannes,  
rue du Petit-Bâle 25

Ordre du jour de l'assemblée de paroisse du 16.6.2026:

1. Méditation
2. Approbation du PV de l'assemblée du 25 novembre 2025
3. Présentation et approbation des comptes 2025
4. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Informations régionales

6. Informations paroissiales
7. Nouvelle période de législation 2027-2030
8. Divers

Les comptes 2025 sont déposés 30 jours avant l'assemblée au bureau de paroisse de Tavannes et peuvent être consultés sur demande au 032 481 15 11.

Conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 4 juin sera déposé durant 30 jours. Durant ce délai il peut être consulté au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 13 mai 2026

Brigitte Saunier

Syndicat de communes du home La Colline

## Assemblée des délégués

Le lundi 15 mai 2026, à 17h

Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Ordre du jour:

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 8.12.2025
3. Informations générales
4. Présentation des comptes 2025
  - a) Du Foyer de jour
  - b) Du home La Colline
  - c) Rapport de révision de la fiduciaire
  - d) Approbation des comptes du Foyer de jour
  - e) Approbation des comptes du home La Colline
5. Approbation du retrait de la commune de Moutier du syndicat de communes de La Colline, avec dérogation à l'article 72 du règlement d'organisation, pour le 16.6.2026
6. Approbation de l'investissement de CHF 244'000.00 pour la modernisation du système d'appel malade
7. Nomination statutaire
  - a) Renouvellement pour une année du mandat attribué à BV Consult AG, organe de vérification des comptes
8. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La présidente du comité de direction:

Joëlle Braun Monnerat

Le directeur: Olivier Schnoebelen

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

## Assemblée des délégués

Jeudi 4 juin 2026 - 19h30

Halle de gymnastique Crémines, salle N° 2

1. Accueil et liste des présences
2. PV de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025
3. Comptes 2025

4. Informations supervision
5. Informations réfection du chemin Rossini
6. Situation du SER
7. Divers

Dans les 30 jours suivant l'assemblée des délégués, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Crémines, le 6 mai 2026

Le conseil d'administration

Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier (SESTER)

## Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

jeudi 11 juin 2026, à 19h

à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13.11.2025
3. Présentation nouveaux délégués
4. Nomination nouveaux membres du comité
5. Comptes 2025
  - Approbation de la répartition des revenus aux communes et au SEMOR
  - Rapport de l'organe de vérification des comptes
  - Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
6. Remboursement emprunt BCBE
7. Divers

SESTER

Le président: Michel Devaud

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan

## Assemblée des délégués ordinaire

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire selon l'article 12 du règlement d'organisation

Mercredi 17 juin 2026, à 19h30

à la salle communale de Court,

La Valle 19, 2738 Court

Ordre du jour:

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 73 de l'assemblée des délégués du 19 novembre 2025
4. Information OSSM
5. Information du commandant
6. Comptes 2025
  - 6.1 Présentation des comptes

- 6.2 Rapport succinct de l'organe de révision des comptes relatif à la vérification des comptes annuels 2025

- 6.3 Approbation des comptes

- 6.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2025

7. Crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour remplacement véhicule de transport

8. Démission / élection de l'assemblée des délégués

- 8.1 Démission / élection du vice-président

- 8.2 Démission / élection secrétaire

9. Information de la CoGest

10. Date de la prochaine assemblée des délégués

11. Divers et imprévus

Tramelan, le 6 mai 2026

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Yannick Mollard et Alizée Cuche

Syndicat des eaux du Mont-Girod (semontgirod)

## 13<sup>e</sup> assemblée

Vendredi 12 juin 2026, à 16h

dans les bureaux de la Bourgeoisie de Court (rue du Moulin 4)

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2025
3. Comptes 2025
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de vérification des comptes
  - c. Approbation et décharge du comité
4. Modification des statuts
5. Budget 2026
6. Informations
7. Divers et imprévus

Court, le 5 mai 2026

Comité semontgirod

Église catholique-chrétienne, Paroisse de Saint-Imier

## Dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 24 avril 2026 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du 15 mai au 3 juin 2026. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec notre secrétaire, Louis Périnat, pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Saint-Imier, le 11 mai 2026.

Le Conseil de paroisse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**